

Ticket non affiché : PV illégal

Ticket non affiché : PV illégal Les procès-verbaux délivrés pour absence de ticket d'horodateur à l'intérieur des véhicules sont illégaux, car ne correspondent à aucun texte de loi, assure l'association « ...

Les procès-verbaux délivrés pour absence de ticket d'horodateur à l'intérieur des véhicules sont illégaux, car ne correspondent à aucun texte de loi, assure l'association « 40 millions d'automobilistes », s'appuyant sur une décision de justice rendue le 30 mai.

Rémy Josseaume, président de la commission juridique de l'association, a indiqué hier que « la contravention pour non affichage dans la voiture du ticket de parking n'est prévue par aucun texte de loi ». « Or, dans notre Etat de droit, nul ne peut être poursuivi ou condamné pour des faits qui n'ont pas été prévus par le législateur », a-t-il ajouté. « Le paiement du parking est obligatoire, mais l'affichage du ticket ne l'est pas. C'est une infraction qui n'est pas prévue dans la code de la route ou ailleurs », selon Josseaume.

« 40 millions d'automobilistes » a soutenu l'action en justice d'une automobiliste, poursuivie pour plusieurs infractions au stationnement. Elle a porté ce litige devant la juridiction de proximité de Versailles qui, dans un arrêt rendu le 30 mai, l'a déclarée « non coupable », « attendu que l'arrêt municipal ne prévoit pas expressément l'affichage du ticket horodateur ». « Il y a de multiples raisons pour lesquelles le ticket peut ne pas être visible alors que le stationnement a été payé », a ajouté Josseaume. « Il peut être tombé, l'automobiliste peut l'avoir oublié dans sa poche, la contractuelle peut ne pas le voir alors qu'il y est. S'il n'est pas visible, cela ne veut pas dire que vous n'avez pas payé. »